

Offre de taux d'intérêt bonifié sur le REER – Compte d'épargne à intérêt quotidien CIBC

Modalités

Les **modalités** ci-dessous décrivent en détail comment obtenir de l'intérêt bonifié (l'« **Intérêt bonifié** ») sur les nouveaux soldes dans un REER – Compte d'épargne à intérêt quotidien CIBC ou sur les dépôts dans un nouveau REER – Compte d'épargne à intérêt quotidien CIBC.

Dispositions générales

1. L'offre de taux d'intérêt bonifié sur le REER – Compte d'épargne à intérêt quotidien CIBC (**CEIQ**) (l'« **Offre CEIQ** ») commence le 20 octobre 2021 et prend fin le 31 mars 2022 (la « **Période de l'offre CEIQ** »). L'Offre CEIQ s'applique aux CEIQ admissibles seulement.

CEIQ admissibles

2. Si un CEIQ est ouvert **pendant** la Période de l'offre CEIQ, il est admissible à de l'Intérêt bonifié sur le solde de clôture quotidien total à partir de la date à laquelle le CEIQ est ouvert pour la durée de la Période de l'offre CEIQ.
3. Si un CEIQ a été ouvert **avant** la Période de l'offre CEIQ, il est admissible à de l'Intérêt bonifié sur la portion du solde de clôture quotidien du compte qui excède le solde de clôture au 19 octobre 2021 (le « **Nouveau solde** »).

Intérêt bonifié et intérêt ordinaire

4. L'Intérêt bonifié est calculé quotidiennement au taux courant :
 - a) Sur le solde de clôture quotidien complet des CEIQ admissibles ouverts **pendant** la Période de l'offre CEIQ; ou
 - b) Sur le Nouveau solde quotidien des CEIQ admissibles ouverts **avant** la Période de l'offre CEIQ.

L'Intérêt bonifié est versé mensuellement.

L'expression « intérêt promotionnel » peut servir à désigner l'Intérêt bonifié dans la tenue de compte (p. ex., sur CIBC en directMD ou aux guichets automatiques bancaires).

L'Intérêt ordinaire est calculé quotidiennement au taux courant sur le solde de clôture quotidien total et versé mensuellement.

Si le CEIQ est fermé au cours du mois, l'Intérêt bonifié ne sera pas versé du tout pour ce mois.

Les taux d'Intérêt bonifié et ordinaire peuvent changer en tout temps et sans préavis. Pour connaître les taux d'intérêt bonifié et ordinaire courants, visitez le site cibc.com/francais ou renseignez-vous à n'importe quel centre bancaire CIBC.

Les taux d'Intérêt bonifié et taux d'Intérêt ordinaire sont des taux annuels.

Restrictions et autres modalités

5. Il incombe exclusivement au rentier du REER de connaître ses droits de cotisation à un REER et de ne pas verser de cotisations excédentaires. Autrement, des pénalités fiscales pourraient s'appliquer et les cotisations au REER pourraient ne pas être déductibles.
6. L'Intérêt bonifié ne sera pas payé sur les fonds qui sont transférés à partir d'un CEIQ ou d'un CPG enregistré CIBC existant à un CEIQ nouveau ou existant.

Offre de taux d'intérêt bonifié sur le REER – Compte d'épargne à intérêt quotidien CIBC

7. La présente Offre CEIQ ne peut être jumelée à aucune autre offre sur votre CEIQ. La Banque CIBC peut, à sa seule discrétion, modifier les présentes modalités ou retirer cette Offre CEIQ en tout temps et sans préavis. La Banque CIBC se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de limiter ou de révoquer la participation à cette Offre CEIQ de tout client qui, de l'avis de la Banque CIBC, en abuse ou la trafique.